

## Bébé de 5 mois - Droit de visite et hébergement

Par **Netchaïsk**, le **23/08/2015** à **00:30**

Bonjour,

Je suis séparée du père de mon bébé de 5 mois depuis ma grossesse. Il a reconnu notre enfant. Depuis sa naissance, notre enfant vit à mon domicile et je m'occupe de lui en permanence. Durant les 3 premiers mois de celui-ci, j'ai accueilli mon ex à mon domicile 2 à 3 fois par semaine pour qu'il passe du temps avec notre enfant. Bien qu'il gagne environ 2000 euros par mois tandis que je suis au RSA, j'ai accepté qu'il ne me donne que 100euros par mois pour éviter les conflits avec lui. Il n'accepte pas notre rupture ce qui rend nos relations très souvent difficiles.

Il n'a pas vu notre fils depuis le 2 juillet. Il est parti en voyage à l'étranger 3 semaines et depuis son retour n'a pas voulu le prendre car selon lui je devais l'inviter à venir passer ses vacances dans ma famille avec notre fils, ce que j'avais accepté pour seulement un we afin qu'il voit rapidement son fils à son retour de voyage, et que j'ai finalement annulé en raison des conflits croissants entre nous. Il ne m'a pas versé les 100euros mensuels pour les mois de juillet et août. Comme je lui ai fait remarquer qu'il n'assumait plus ses responsabilités paternelles depuis début juillet, il m'a envoyé un mail me proposant de prendre notre enfant 48h une semaine sur 2 et la moitié des congés scolaires, et de faire débiter cela le 28/8. Je lui ai indiqué que cela ne me semblait pas favorable au bien-être de notre bébé car il ne l'aura pas vu depuis 2 mois, n'a encore jamais passé une nuit loin de moi, ni jamais séjourné chez son père et qu'il valait donc mieux procéder petit à petit. Toutefois, je ne me suis pas opposée formellement à sa demande car je ne voudrais pas que cela me soit reproché. Comme par ailleurs, il revient sur l'ensemble des décisions d'éducation -orales hélas- que nous avons prises pour notre fils et également sur l'organisation de garde dont nous étions convenus initialement (2 fois 1 journée par semaine à partir de septembre), je lui ai demandé de faire une médiation familiale afin d'établir un contrat de coparentalité qui sera déposé aux affaires familiales. A ce jour, il ne m'a pas donné son accord pour la médiation, n'a pas régularisé la situation concernant la pension alimentaire et maintient sa demande de venir chercher notre bébé ce vendredi 28 pour 48h. Je m'inquiète non seulement que cela soit très préjudiciable au bien-être de notre enfant qui est déjà perturbé en ce moment car il fait ses dents, mais également que mon ex ne me ramène pas l'enfant au terme des 48h sans que je puisse rien faire. En effet, il n'y a aucun document légal (jugement ou contrat de coparentalité déposé aux affaires familiales) et un coup d'éclat de ce genre est possible compte tenu de la personnalité impulsive et belliqueuse de mon ex. Je ne me vois pas non plus lui proposer de venir voir le bébé à mon domicile car c'est justement cette situation qui a généré de graves conflits entre nous (il n'accepte toujours pas notre séparation et profite de sa présence à mon domicile pour me harceler à ce propos, ce que je ne supporte plus). Comment puis-je refuser qu'il emmène notre enfant sans me mettre dans mon tort? Comment puis-je nous protéger notre enfant et

moi d'ici le 28 sans aucun document légalement valable?  
Merci d'avance pour votre réponse rapide.  
Cordialement.